

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le onze du mois de décembre,

A la salle des Fêtes de SAINT HIPPOLYTE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 5 décembre 2025 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, Yves-Marie PARENT, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, André BESSOT, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE, Dany KRASAUSKAS, Richard TISSOT, Francine LA PENNA, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Pascal BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Alexandre PANTEL donne procuration à Boris LOICHOT, Christophe JANIN donne procuration à Roland MARTIN, Brigitte MAIRE donne procuration à Anthony MERIQUE, Guy ARGUEDAS donne procuration à Denis NARBÉY, Véronique TATU donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Karine TIROLE donne procuration à Patricia PARATTE, Sonia BOICHAT donne procuration à Dany KRASAUSKAS, Dominique LAMBERT donne procuration à Lydie LAB

Excusés : Olivier CLEMENCE, Jean-Paul FEUVRIER, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, Pierre-Jean WYCART, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Pascal GODIN, Patrick BOITEUX représenté par Pascal BOITEUX

Absents : Christel PILLOT, François JACQUOT, Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Anthony MERIQUE

MEMBRES : En exercice : 65 Présents : 45 Ayant pris part à la délibération : 53

Délibération n° : 2025-12-16	Objet : RESSOURCES HUMAINES – Reprise réglementaire délibération RIFSEEP
---	---

Le Président rappelle la délibération n°2025-10-11 du 16 octobre 2025 qui modifie la délibération relative au régime indemnitaire RIFSEEP en instaurant une indemnité de maniement de fonds.

Or un courrier du 28 novembre de la sous-Préfecture nous fait part d'un rappel réglementaire concernant ce régime indemnitaire.

En effet, l'article 5 de la délibération indique qu'en cas de congé de longue maladie (CLM), longue durée (CLD) et grave maladie (CGM), le versement de l'IFSE suivra le sort du traitement.

La décision du conseil d'Etat confirme qu'une collectivité territoriale ne peut prévoir au profit de ses agents, un régime indemnitaire plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'Etat en cas de congés longue maladie et longue durée, en vertu du principe de parité entre les fonctions publiques.

Ainsi, depuis le 1^{er} septembre 2024, en cas de congé de longue maladie ou de congé de grave maladie, les agents publics d'Etat bénéficient du maintien de l'IFSE à hauteur de 33% la 1^{er} année et de 60% les 2^{ème} et 3^{ème} années (décret n°2024-641 du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et contractuels de l'Etat modifiant le décret n°2010-997 du 26 août 2010).

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE VALIDE les modalités de l'IFSE comme énoncé ci-avant en cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...
Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :
Voix pour : 53
Voix contre : 0
Abstention : 0